



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

5052



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION	3
UN RAPPORT PARTICULIER	4
APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE	4
France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?	4
France : Le rétablissement des finances publiques sera lent	5
PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES	5
SITUATION 2024 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET VILLE	8
Recettes de fonctionnement	9
Fiscalité	9
Les dotations	12
Autres recettes (produits des services...)	12
Dépenses de fonctionnement	13
Les charges à caractère général	13
Les « Atténuations de produits »	13
Les « charges financières » (Chapitre 66)	13
Les « Autres charges de gestion courante »	14
Dépenses de personnel	14
Section d'investissement	17
Recettes d'investissement	17
Dépenses d'investissement	17
Dette	19
Charte Gissler (hors ESTER)	20
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – REGIE DES TRANSPORTS	21
PERSPECTIVES 2026-2028	22
L'évolution de l'épargne rapportée à la dette	22
Maitrise de la masse salariale	22
Evolution des charges à caractère général	23
Investissement	23
Financement – Impôts – Dette	23

PRESENTATION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (Budget Principal et Budgets Annexes).

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication...

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

UN RAPPORT PARTICULIER

Ce rapport d'orientation budgétaire revêt un caractère particulier cette année pour deux raisons importantes.

La première raison est le flou engendré par le non-vote du budget au parlement laissant en suspend un certain nombre de mesures envisagées dans le projet de loi de finances et la validation tardive de celui-ci.

Celui-ci étant assez défavorable aux communes, il nous a semblé difficile d'envisager pire. Par prudence, comme toujours, nous avons tenu compte des dernières informations en notre possession au moment de la rédaction de ce document.

La deuxième raison, est que ce rapport est le dernier en année pleine de notre mandature. Il est le point d'arrivé de l'ensemble des choix et des efforts que nous avons réalisé pendant près de 5 années. Il est le révélateur de notre bonne gestion de l'argent public.

APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE¹

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre.

L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. En moyenne annuelle, il est prévu une inflation de l'ordre de 1,8 % en 2025

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 50 milliards € annoncé par le gouvernement. Après une croissance du PIB de 1,1 % en 2024, celle de 2025 devrait s'établir à 0,9 % du PIB.

¹ Source : Caisse d'épargne : Support à la préparation de votre DOB

France : Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2024, le déficit public a atteint 6,1 % (contre 4,4 % dans le Projet de Loi de Finances), cette distorsion étant inhabituelle en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 50 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5,4 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES²

2024, année sportive ! Cela vaut aussi pour les finances des collectivités locales en 2025.

La loi de finances introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et des intercommunalités. La contribution globale demandée aux collectivités territoriales est estimée à de 5,5 Milliards d€ a minima, dont 2 Milliards d€ pour les communes et 1,3 Milliard d€ pour les intercommunalités

L'atteinte de l'objectif repose sur **différents** dispositifs :

- Par la mise en œuvre du DILICO, le DIspositif de LIssage CONjoncturel des recettes fiscales.
- Par le gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales
- Par la réduction du fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
- Par l'augmentation des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL)

Le DILICO :

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.

Les collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie.

² Source : Caisse d'épargne : Support à la préparation de votre DOB – Groupe BPCE

Au sein de chaque catégorie de collectivité, la contribution globale est répartie entre les communes et les intercommunalités concernées au prorata de leur population, pondérée par l'écart relatif entre l'indice de la collectivité et 110 % de l'indice moyen de la catégorie.

Les contributions individuelles sont plafonnées à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023. De plus, les communes dont la contribution est inférieure à 1 000 € sont exonérées. Les sommes issues des plafonnements et des exonérations sont réparties entre les autres collectivités contributrices.

En moyenne, la contribution représenterait ainsi 1,6 % des recettes de fonctionnement des intercommunalités concernées et 0,8 % de celles des communes. Plus de la moitié des intercommunalités serait plafonnée à 2 % des recettes de fonctionnement.

Les trois années suivant la mise en réserve, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an et dans la limite des contributions de l'année en cours, aux communes et aux intercommunalités.

Le Gel des fractions de TVA :

Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024.

Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Milliard d€, dont environ 330 M€ pour les collectivités du bloc local.

L'Augmentation de la CNRACL

Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, le taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

Pour cette année, la mesure est rétroactive, puisqu'elle s'applique « *aux cotisations de Sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier* ». Alors que les traitements de janvier ont déjà été versés, il faudra donc que les employeurs fassent un rattrapage le mois prochain.

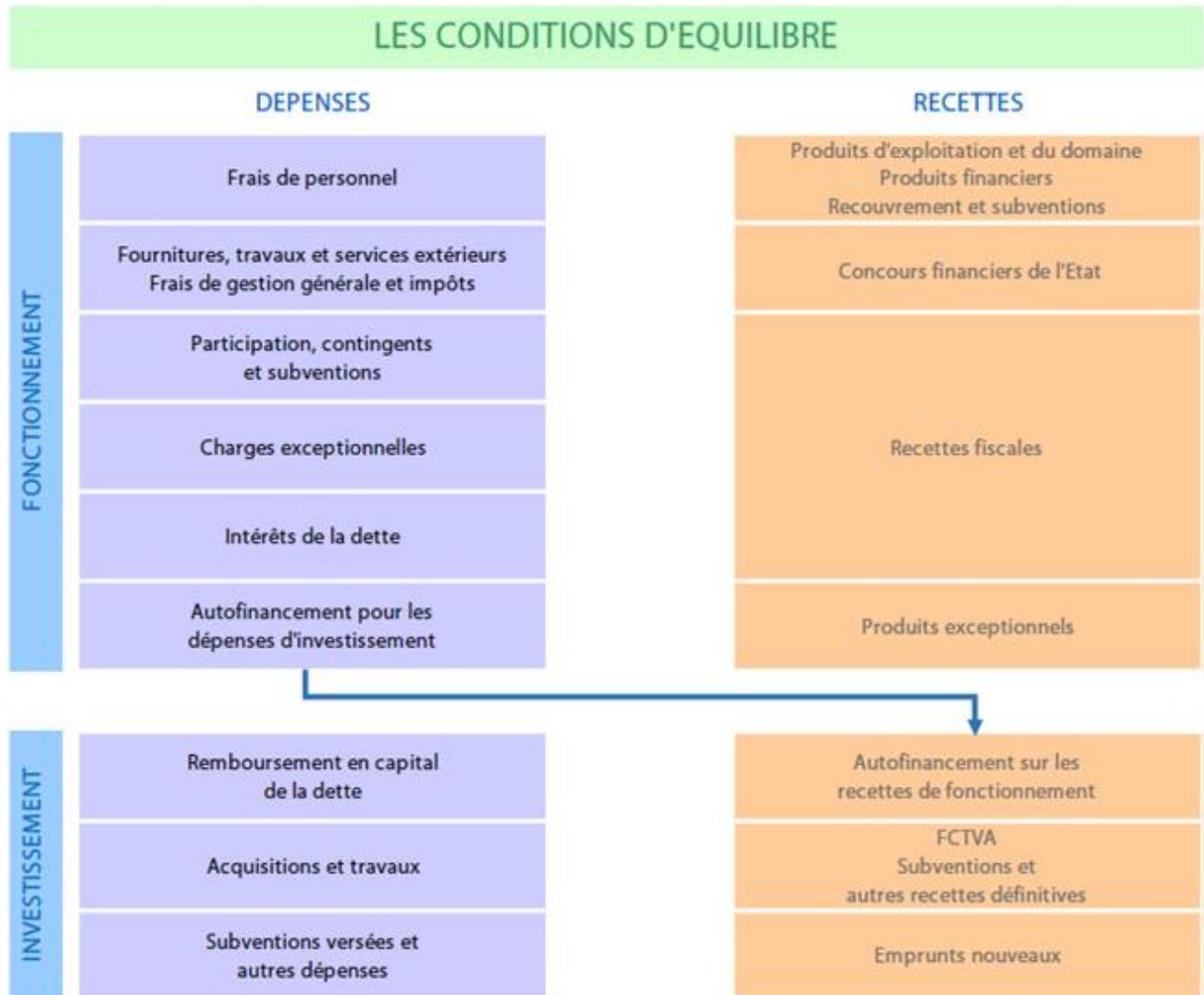
5,5 Milliards d'€ à minima ...

Au 1 milliard de Dilico et au 1,2 milliard de manque à gagner que représentera le gel de la TVA, il faut en réalité ajouter bien d'autres lignes. La "baisse drastique du fonds vert" (1,35 milliard), l'augmentation des cotisations CNRACL, 487 millions, 350 millions de "baisse en volume" de la dotation globale de fonctionnement (DGF), 150 millions de baisse de la DSIL...

Et certaines mesures sectorielles qui auront un impact sur les collectivités : prélèvement sur les agences de l'eau (130 millions), baisse des crédits de la politique de la ville, suppression de crédits du plan vélo, suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires, suppression du plan de lutte contre les violences faites aux élus ...

Donc environ 7 milliards d'euros à la charge des collectivités locales.

SITUATION 2024 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET VILLE



Les deux principales orientations budgétaires sont maintenues :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition,**
- Poursuivre la diminution de l'endettement sur la durée du mandat.

Par ailleurs, les principaux objectifs sont également réaffirmés :

- Maintenir un investissement ambitieux et porteur d'un fonctionnement à venir plus vertueux et contribuant à un cadre de vie apaisé et à une écologie responsable ;
- Optimiser nos dépenses de fonctionnement actuelles.

Recettes de fonctionnement

Fiscalité

La principale orientation budgétaire est maintenue, à **savoir ne pas augmenter les taux d'imposition**,

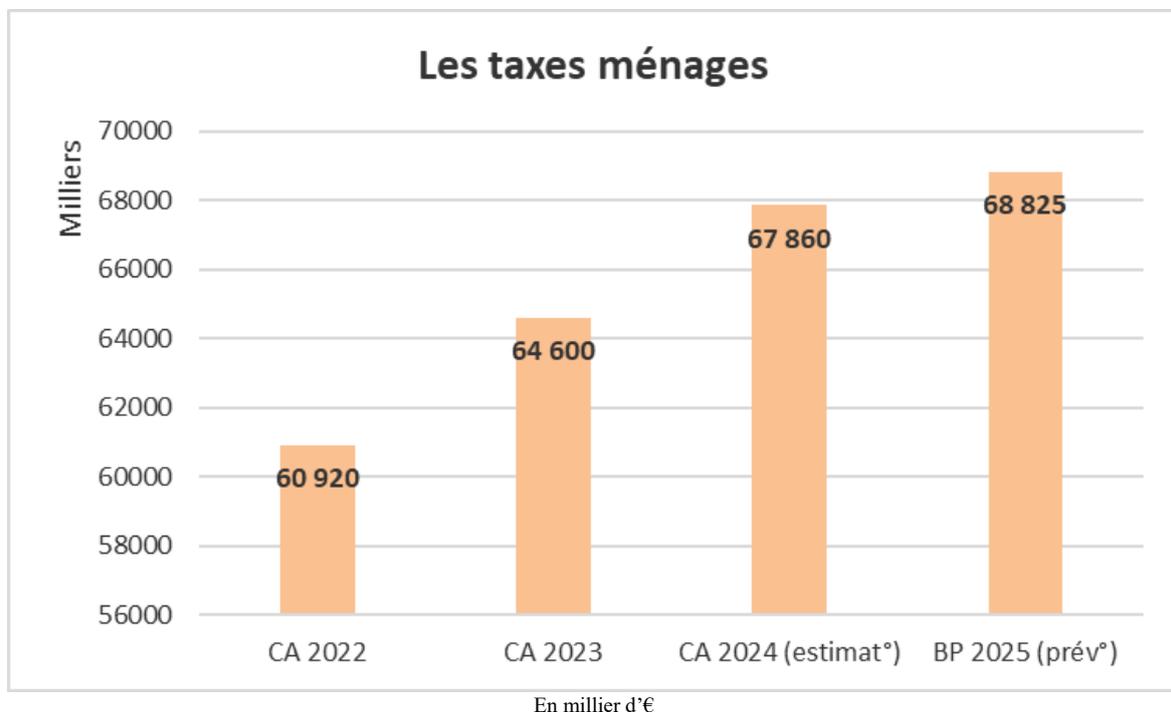
La fiscalité se répartit essentiellement entre les items suivants :

Les taxes dites « ménages » (foncières sur le bâti et sur le non bâti)

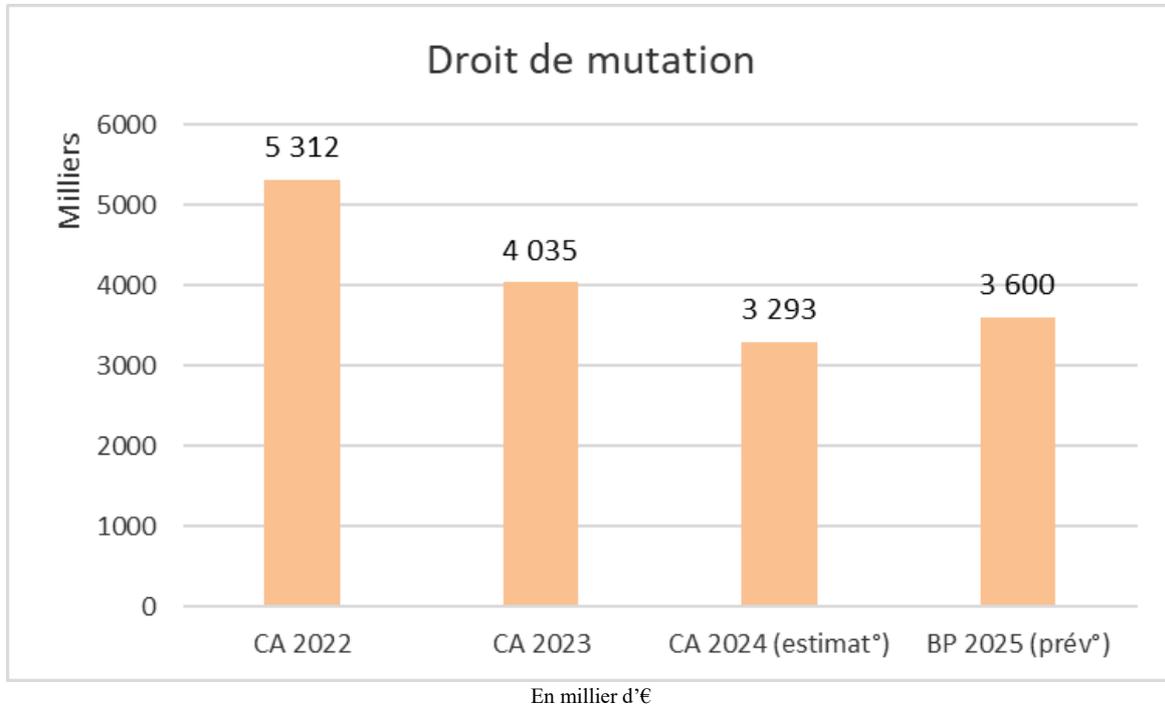
Ce sont les principales composantes de fiscalité, résultant de l'un des indices des prix calculés par l'INSEE en 2024. Elles seront revalorisées de 1,7%.

A cette revalorisation s'ajoutent d'autres faits.

Notamment, nous pouvons citer la variation des bases physiques (à savoir l'écart entre les constructions et démolitions de locaux et les effets du changement de consistance des biens), l'impact du coefficient correcteur visant à neutraliser les effets négatifs de la suppression de la taxe d'habitation.

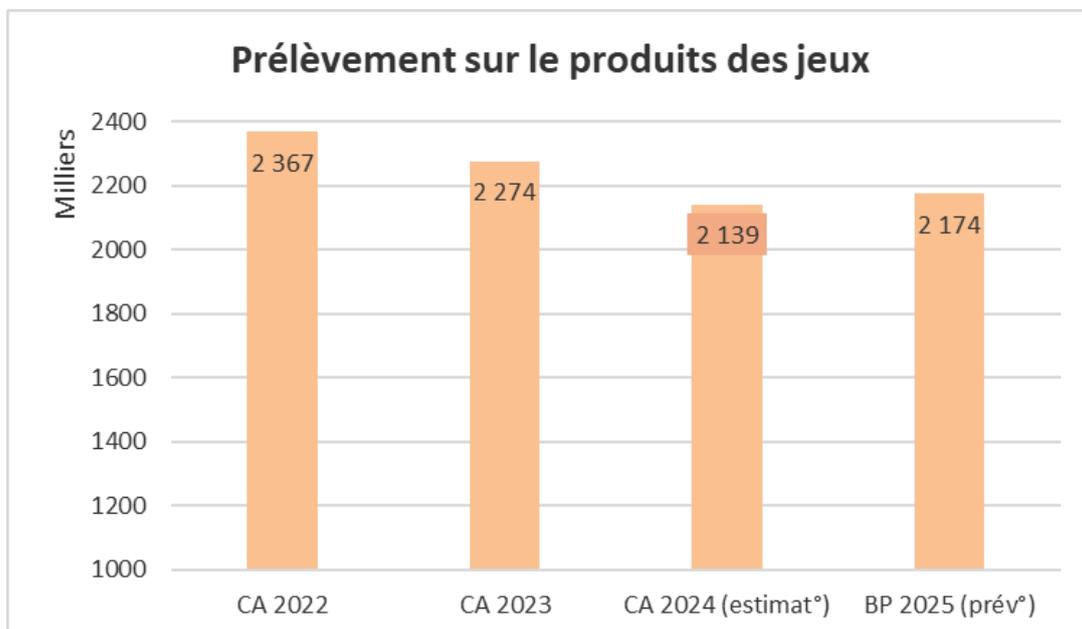


Les droits de mutation qui dépendent des aléas du marché de l'immobilier. Après les années 2022 et 2021, un retour marqué à un niveau plus modeste s'est confirmé en 2023 et 2024.



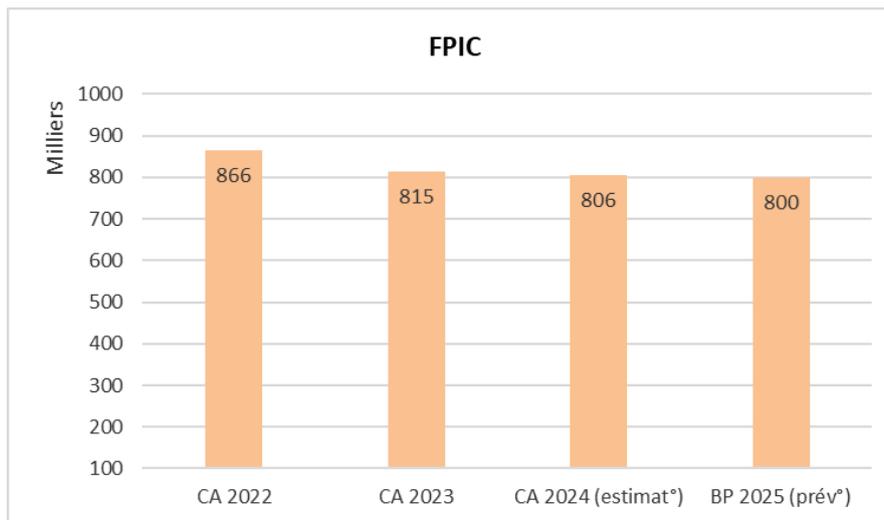
Le « prélèvement sur le produit des jeux ».

Prudemment, la ville se projette sur **une recette stable** pour 2024.



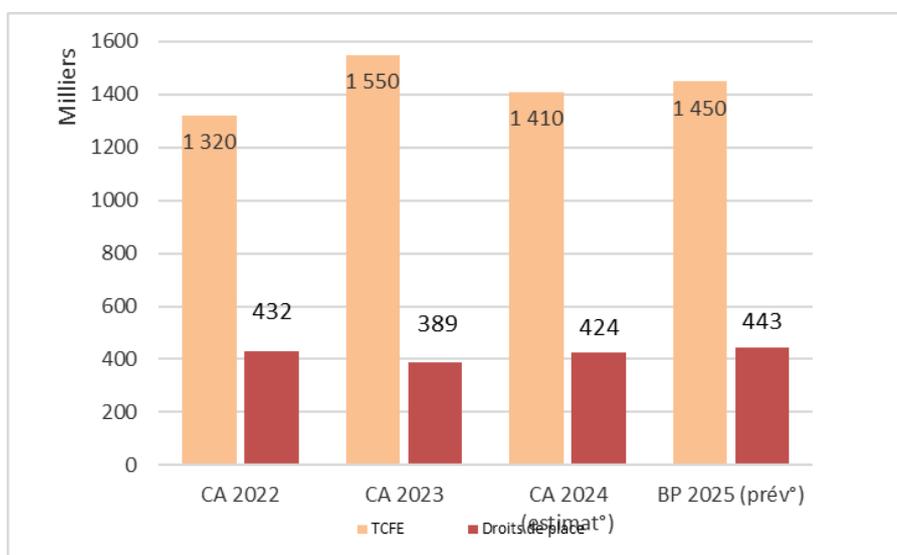
Le FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales).

Il est corrélé à la richesse relative des intercommunalités et des communes au sein de chaque intercommunalité. **Une détérioration du FPIC est anticipée** en raison d'un enrichissement relatif de la métropole.



La fiscalité portant sur la consommation d'électricité (TCFE) et sur les droits de place (les emplacements marchés, forains ...).

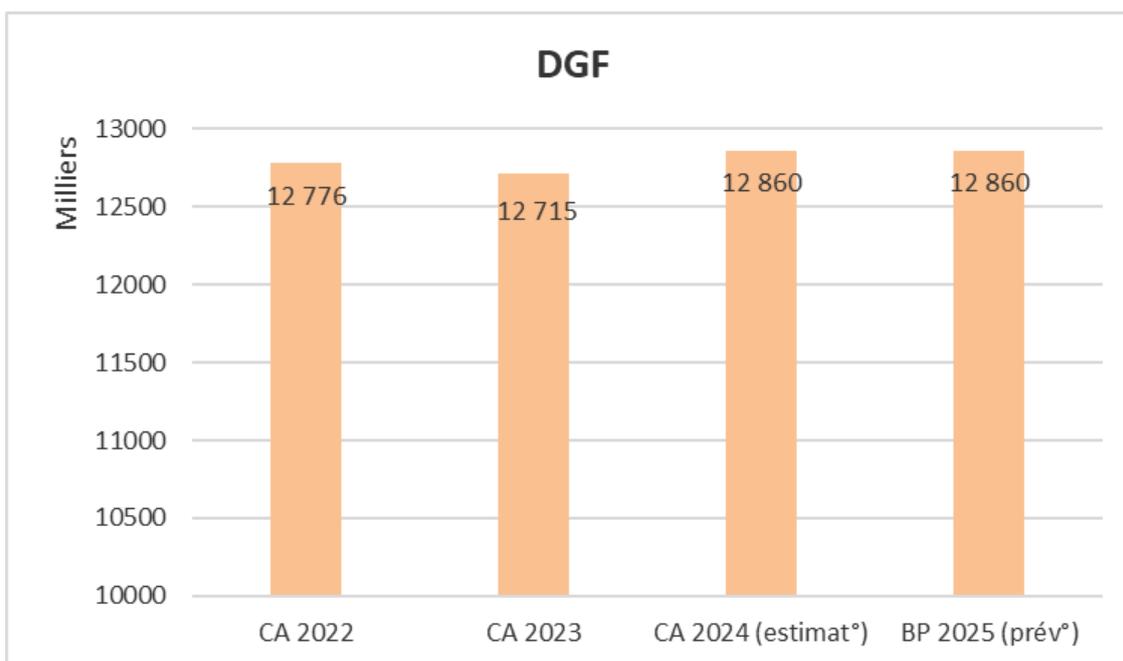
La prévision reste prudente. Aussi, en 2025, **on prévoit une légère augmentation des recettes** et en particulier de la taxe sur l'électricité. Pour mémoire, elle repose notamment sur la consommation d'électricité, laquelle est souvent l'objet d'appels à la modération.



Les dotations

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, principale recette du chapitre 74, se répartit en plusieurs dotations.

Il est impossible de connaître à ce jour, la DGF de la Ville, ce qui explique **la prévision très prudente** pour le Budget primitif.



D'autres dotations d'Etat, Dotation recensement, Dotation générale de décentralisation, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, Dotation pour les titres sécurisés, allocations compensatrices en raison d'exonérations fiscales... participent au financement du budget seynois. **Dotations que nous avons estimées stables au regard du budget 2024.**

Enfin, **les dotations de la Caisse d'Allocation Familiale, du Département et de la Région...** sont envisagées **stables, elles aussi.**

Autres recettes (produits des services...)

Les recettes de tarifications de plusieurs services (Domaine public, Restauration, Sport, Culture, Jeunesse...) **sont prévues au même niveau qu'en 2024.**

Les remboursements par MTPM des conventions dites « ascendantes » dans le cadre desquelles le personnel seynois intervient pour la Métropole, les remboursements d'intérêt (487 k€) sur dette transférée, les baux (238 K€) **se maintiennent à un niveau équivalent au budget 2024.**

Dépenses de fonctionnement

Nous faisons le choix **de limiter les dépenses de fonctionnement**. Elles restent pratiquement stables au vu de l'inflation prévue et de l'impact en année pleine des décisions de l'état prises en 2024 sur les charges de personnel. L'augmentation envisagée est **inférieure à 3%** par rapport au budget 2024.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont estimées à 12,9 M€ pour 2025, soit une diminution d'environ 3% par rapport à 2024.

Ces dépenses restent inférieures aux prévisions budgétaires de 2024, en raison d'une baisse envisagée de l'électricité (contrat renégocié cette année) et nos efforts de gestion.

La Ville a joué la prudence au regard des incertitudes liées à la mise en œuvre de la loi de finances sans impacter le service rendu au public, tout cela malgré une inflation toujours importante. Les efforts se concentrent essentiellement sur l'optimisation des ressources.

Pour mémoire, ce chapitre rassemble toutes les dépenses de fonctionnement de la commune telles que : électricité, l'eau, gaz, carburant, produit d'entretien, maintenances, assurances, fourniture administratives, denrées alimentaires pour la restauration etc.

Il s'agit des dépenses essentielles pour le fonctionnement des services publics.

Les « Atténuations de produits »

Elles **sont en augmentation** par rapport au budget 2024 et couvrent essentiellement :

- Les réfections de fiscalité dues à la SRU (estimé à 1 M€) ;
- Le reversement d'une attribution de compensation à la Métropole (pour 1,6M€) en raison des transferts de compétences opérés au 01/01/2018 et de l'harmonisation liée au pacte fiscal.

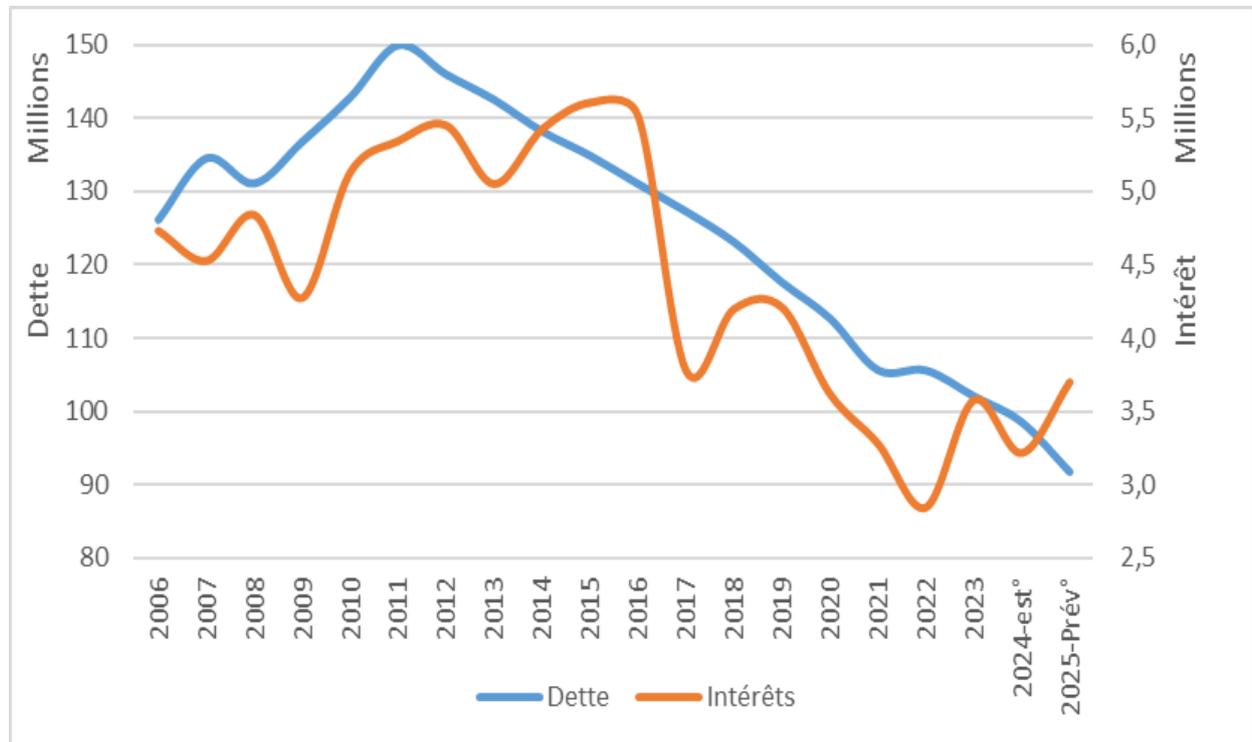
Les « charges financières » (Chapitre 66)

(Enveloppe prévue de 3,7M€)

Les charges financières représentent le coût de la dette. Elles ne peuvent pas être appréciées sans rappeler l'évolution de l'encours des emprunts.

Ce dernier poursuit sa décrue initiée fin 2011. L'année 2025 s'inscrira dans cette dynamique, grâce à un remboursement d'emprunt de 10,9 M€ et un nouveau volume d'emprunt de l'ordre de 8 M€.

Nous poursuivons nos efforts pour diminuer l'encours de la dette. Les renégociations des taux d'emprunt en cours d'année 2024 auront un impact positif. La fonte de l'encours de dette est contrebalancée par la hausse des taux et la jeunesse des prêts.



Les « Autres charges de gestion courante »

Ce chapitre d'un montant de 10,5 M€ comprend entre autres les subventions (associations, CDE, CCAS, Régie des transports publics...), les indemnités aux élus, des participations aux enfants seynois scolarisés hors ville et différents charges aléatoires. Ce chapitre comprend également les subventions liées à la CTG et le contrat de ville. **Le montant des subventions versées aux associations en 2025 sera stable par rapport à 2024.**

Dépenses de personnel

A la fin de l'exercice 2024, les dépenses de personnel devraient s'établir autour de 63,8 M€, avec un taux prévisionnel de réalisation supérieur à 99% (décision modificative incluse).

Nous prévoyons une dépense de 65,5M€. Cette augmentation de moins 3,6% s'explique par :

- L'effet en année pleine de l'augmentation des décisions de l'état prises en 2024 (SMIC par exemple) de l'ordre de 460 000 € (**décision de l'état**)
- De la hausse des cotisations de la CNRACL pour 950 000€ (**décision de l'état**)
- La mise en œuvre de la Prestation sociale complémentaire obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour environ 120 000€ (**décision de l'état**)
- L'application du glissement vieillesse technicité pour 260 000€ (**Augmentation mécanique**)

L'ensemble de ces hausses mécaniques (GVT) ou imposées par l'Etat représentent près de 1,8M€. Notre budget n'est augmenté que de 1,7 M€ grâce à une maîtrise de la masse salariale à une prévision de baisse des effectifs. En effet, il est à noter les efforts déployés en termes de rigueur de gestion RH, permettant une prévision budgétaire optimisée, sans augmenter les moyens humains et en développant plus de services : police municipale, brigade propreté, amplitude horaire des équipements sportifs augmentée,

Cela sans compter que 2025 verra se poursuivre le réajustement des salaires les plus bas par le biais du RIFSEEP afin de prendre en compte le fort engagement professionnel des agents dans un contexte de réduction globale des effectifs.

Cette réduction au global s'accompagnera pourtant de recrutements essentiels pour le service public, notamment pour la police municipale et les services consacrés à l'enfance (ATSEM, crèches...). Un effort particulier sera développé pour améliorer la qualité et la salubrité urbaine, ainsi que la propreté des équipements publics.

Le travail conjoint mené par les cadres de la collectivité, sous l'impulsion de la Direction Générale, notamment en ce qui concerne l'anticipation et la gestion des postes et effectifs 2025, ont pris forme au sein d'un dialogue de gestion renouvelé. Ce dernier, dans une optique d'optimisation, aboutit progressivement à une diminution des effectifs d'agents titulaires au sein de la commune, prérequis indispensable à une bonne maîtrise de la masse salariale.

Cette rationalisation s'appuie, dans une dynamique de gestion efficiente des emplois et des compétences, sur le non-remplacement de départs à la retraite.

Le travail initié en 2023 sur la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) aboutira en 2025 à la création d'un campus interne permettant d'anticiper les métiers à forte pénibilité, générant des reclassements et inaptitudes professionnelles. Anticiper, former, accompagner les agents pour gagner en efficacité et en bien-être au travail.

Evolution des effectifs

Effectifs permanents et non permanents rémunérés au 31/12 de l'année

	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
Fonctionnaires permanents	1206	1147	1179	1176
Agents contractuels occupant un emploi permanent	13	65	79	79
Agents occupant un emploi fonctionnel	4	3	4	4
Agents contractuels occupant un emploi non permanent	258	259	192	192
Collaborateurs de Cabinet	4	4	4	4
Total	1485	1478	1458	1455

La forte hausse des agents contractuels occupant un emploi permanent correspond quant à elle à une mise en conformité de la nature des contrats auparavant considérés comme des non-permanents.

Evolution des Equivalents Temps Plein

Année	2022	2023	2024	Projection 2025
Nombre d'ETP rémunérés au 31/12	1352	1348	1345	1339

Section d'investissement

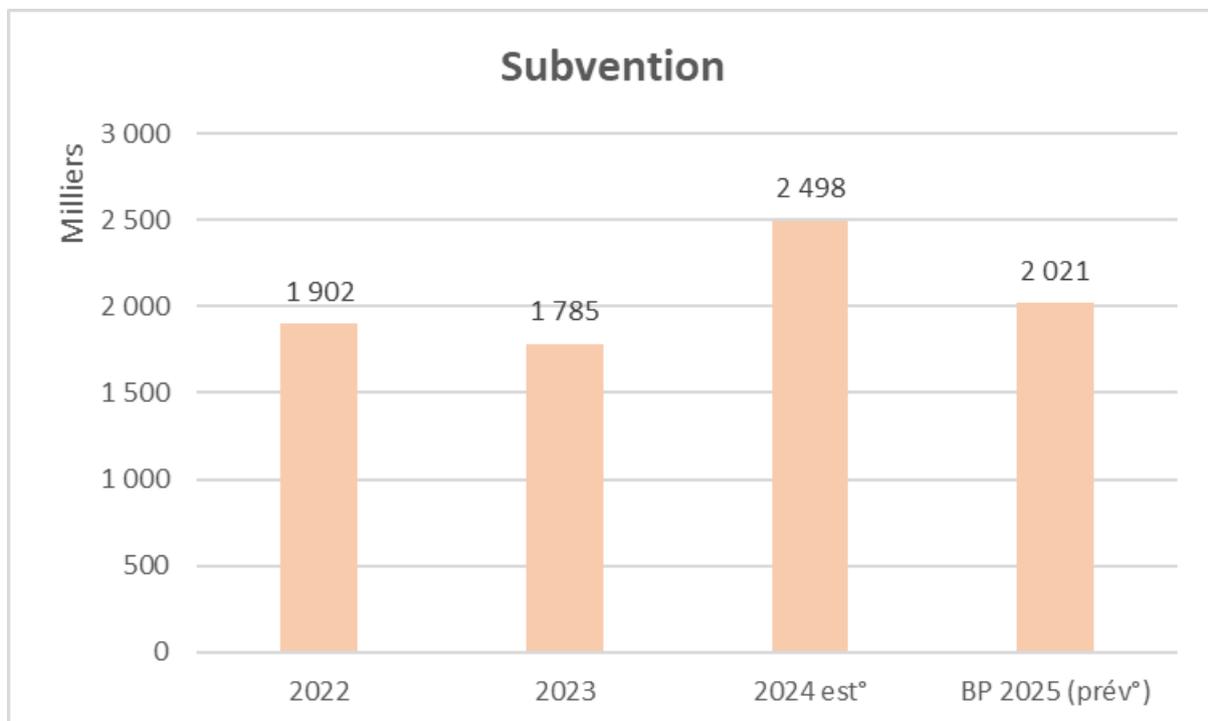
Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement portent essentiellement sur :

Le FCTVA plus la Taxe d'aménagement pour 1,2 M€ ; **en hausse par rapport au budget primitif 2024**

Prenant à nouveau en compte la difficulté à obtenir des financements extérieurs, la ville table sur un niveau prudent de nouvelles subventions, arrêté à 2 M€.

Un emprunt compatible avec nos objectifs sur le mandat, du même niveau que l'année dernière, aux environs de 8 M€.



Dépenses d'investissement

A l'heure où le Rapport d'orientation budgétaire est rédigé, l'investissement devrait se situer autour de 13 M€.

Nous poursuivons nos efforts pour apporter un meilleur cadre de vie aux Seynois, orienté vers un cadre de vie plus serein, un développement durable et harmonieux de la ville.

Comme l'année passée nous axons nos investissements sur la sécurité des personnes et des équipements, la propreté et le cadre de vie, ainsi que la sobriété énergétique.

Projets « récurrents » - Hors AP

	Montant BP 2024	Montant prévu 2025
Grosses réparations Bât. Sportifs	1 500 000 €	517 465 €
Grosses réparations Bât. Culturels	280 000 €	302 000 €
Grosses réparations Bât. Scolaires	1 000 000 €	978 400 €
Grosses réparations Autres Bât.	1 700 000 €	899 500 €
Vidéo-Surveillance	320 000 €	170 000 €

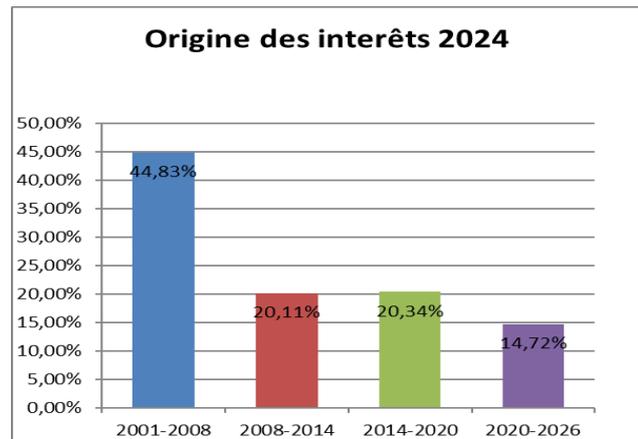
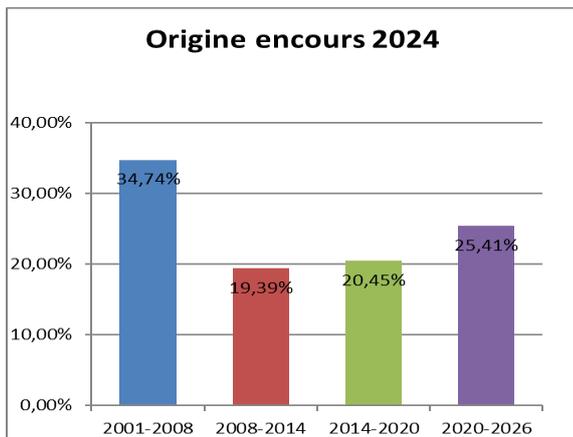
Projets en phase d'études ou débutant – Hors AP

	Montant prévu 2025
Stade Scaglia – Travaux	2 800 000 €
Cité Bleue	35 000 €
NPNRU – Centre-Ville	415 000 €

Dette

Nous poursuivrons sur 2025 la **diminution de l'endettement** d'un montant compatible avec la stratégie financière envisagée en début de mon mandat, à savoir un désendettement de la ville de l'ordre de 24 M€ sur le mandat.

Les emprunts réalisés sur 2025 seront basés sur des taux sécurisés. Ils sont estimés à environ 8 M€.



En fin 2024, la dette estimée est constituée de :

- 91,57 % de taux fixe ou livret A ;
- 2,99 % d'Euribor ;
- 4,58 % de produit inflation ;
- 0,34 % de produit de pente ;
- 0,51 % de taux ESTER.

Charte Gissler (hors ESTER)

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Structures / indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	44 produits					
	% de l'encours	91,57 % de l'encours					
	Montant en euros	93 720 562,75 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2 produits					
	% de l'encours	2,99 % de l'encours					
	Montant en euros	3 062 500 €					
(C) Option d'échange (swaption)							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1 produits	1 produit				
	% de l'encours	0,34 % de l'encours	4,58 % de l'encours				
	Montant en euros	346 955,36 €	4 690 013,44 €				
(F) Autres types de structure							

(1) Indices en euros - **(2)** Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices - **(3)** Ecarts d'indices zone euro - **(4)** Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro - **(5)** Ecarts d'indices hors zone euro - **(6)** Autres indices

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – REGIE DES TRANSPORTS

Le Service de la Régie des Transports, inscrit depuis le 18 janvier 1999 au registre des entreprises de transport public routier de personnes.

Ce service est à 100% financé par le budget principal de la Ville.

Il est doté de de 6 bus (dont 2 loués) et de 11 minibus :

- 6 bus opérationnels dont deux locations avec option d'achat (30 places x 2 / 45 places x 2 / 57 places x 2)
- 12 minibus 9 places

Pour 2025, la Régie projette de maintenir son niveau de prestations.

A cette fin, il procédera à des locations de cars comme en 2024.

Enfin, afin de mener à bien ce service, il est prévu que la Régie conserve le même personnel qu'en 2024.

En termes budgétaire, nous obtenons les données suivantes :

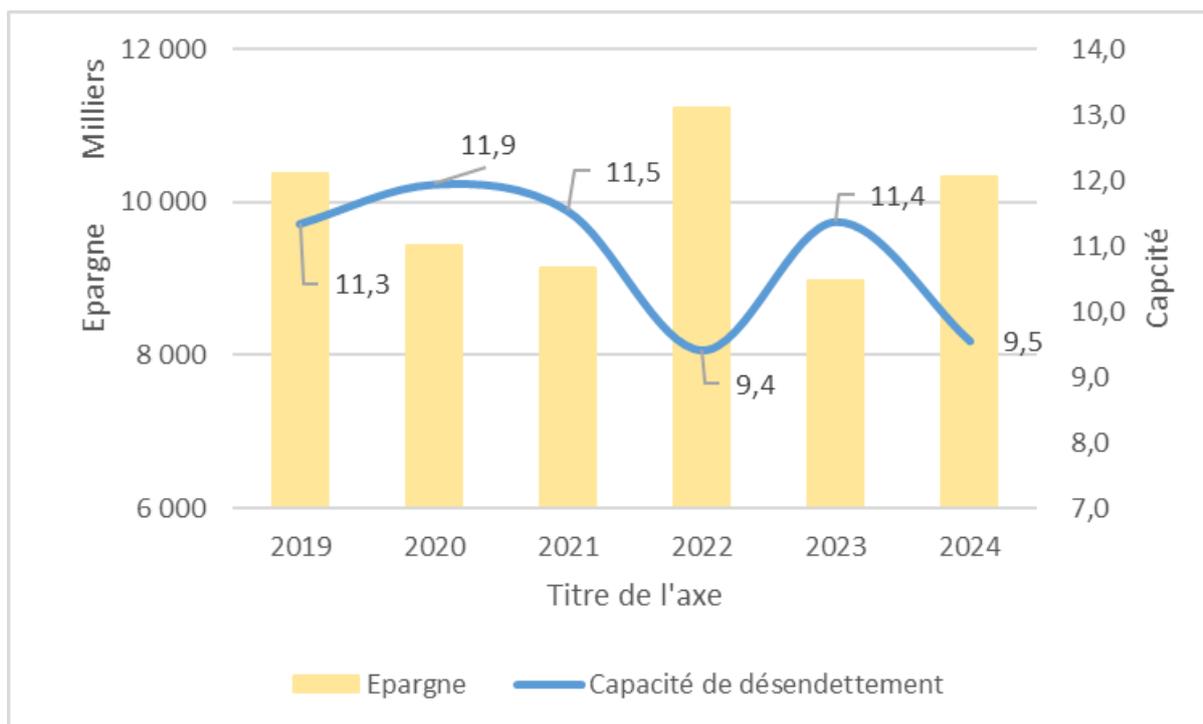
	Type de dépenses	En K€
Fonctionnement	Charges à caractère général	223
Fonctionnement	Rémunération	417
Fonctionnement	Charges financières	0,55
Investissement	Remboursement d'emprunt	9,73
	TOTAL	651,1

PERSPECTIVES 2026-2028

Les années avenir devraient inciter à la prudence de par le contexte national financier et la projection des ressources des collectivités territoriales. La Ville de la Seyne a déjà engagé depuis 2020 une refonte en profondeur des organisations et une modernisation des services qu'il faudra poursuivre, afin de rendre un service public d'aussi grande qualité avec ces ressources financières certainement moindres.

L'évolution de l'épargne rapportée à la dette

L'épargne contribue à financer la dette. Pour apprécier la situation financière d'une collectivité, on compare l'épargne récurrente à l'encours de dette, pour obtenir la capacité de désendettement en nombre d'années. Il importe que cette dernière se situe en deçà de 12 années de façon pérenne. Nous maintiendrons donc ce cap.



Maitrise de la masse salariale

Notre objectif, à niveau de service constant pour nos citoyens est de limiter les dépenses de personnel. Cet objectif, nous avons pu le constater cette année encore, est étroitement lié aux choix du gouvernement.

Nous ne souhaitons pas diminuer le service rendu, nous avons réorganisé au mieux notre collectivité pour que chacun puisse être efficient à son poste, dès que cela est possible nous ne remplaçons pas les départs en retraite et malgré tous ces efforts, nos dépenses de personnel croissent.

Toutefois, nous continuerons ces efforts de gestion, d'optimisation afin de limiter le plus possible l'accroissement de ce chapitre.

L'objectif de la collectivité est poursuivi en continuant à maîtriser l'évolution de ses effectifs, notamment en contenant le nombre de postes permanents et le nombre d'ETP moyen par an inférieur à 1340.

Evolution des charges à caractère général

Les efforts de diminution des dépenses courantes et en particulier celles de l'énergie seront poursuivis. Toutefois, nous ne souhaitons pas mettre en difficultés le fonctionnement des services.

Certains choix assumés, comme la location de véhicules électriques, la location des bus au lieu de les acheter vont naturellement faire augmenter ces charges. Ces choix nous permettent d'avoir du matériel de qualité et de le renouveler quand cela est nécessaire.

Investissement

Le montant à venir des investissements devrait rester stable, de l'ordre de 13 à 14 M€ pour chaque budget à venir.

Financement – Impôts – Dette

Jusqu'au terme du mandat, l'équipe municipale en place n'augmentera pas les taux de fiscalité locale touchant les Seynois.

Le désendettement de la ville reste le fil conducteur jusqu'à la fin du mandat. Pour cela nous maintenons le cap d'une baisse de la dette.

Celle-ci diminuerait de 3 M€ par an pour atteindre fin 2026 une enveloppe inférieure à 95 M€, dépassant ainsi les objectifs fixés au début du mandat.